GARGES lès GONESSE

INFORMATION IMPORTANTE
POUR LA SEANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 4 JUILLET 2020 à 10 H

En raison de l'état d'urgence sanitaire toujours en vigueur et aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 toujours présente, la séance d'installation du conseil municipal nouvellement élu suite au scrutin du 28 juin 2020 se déroulera dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Ville en présence d'un public limité à 215 personnes invitées.

Toute personne se présentant sans carton d'invitation ne pourra entrer dans le Salon d'Honneur.

Comme le prévoit l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, la séance fera l'objet d'une diffusion publique et en direct à partir du lien figurant sur le site Internet de la Ville.